

ARRIVÉ LE

29 MAI 2018

6636

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

POLE INSTANCES PARITAIRES  
N° 18-1020  
CARRIÈRES/CNRACL

*mm*  
*W*  
COMMUNE DE SANARY/MER  
DEPARTEMENT DU VAR  
GESTION DES CARRIERES

**ARRETE DU MAIRE**  
**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**  
**AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

- Nous, Ferdinand BERNHARD, Maire de Sanary sur Mer, Président de la Communauté de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume, Conseiller Départemental du Var,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 17,
  - Vu le décret modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories A,
  - Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,
  - Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 05/04/2018,

**ARRETONS**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade des Attachés Principaux Territoriaux est fixé comme suit pour l'année 2018 :

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>ECHELON</u>	<u>PROMOUVABLE A LA DATE DU ...</u>
FEBBRARI Fabien	1 <sup>er</sup>	01/01/2018

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et notifiée aux intéressé(e)s.

Fait à Sanary sur Mer, le 14/05/2018

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de 2 mois à compter de la présente notification pour le contester auprès du Tribunal Administratif.

Notifié le : 28.05.18  
Signature de l'agent :



Le Maire,  
 Dr Ferdinand BERNHARD  
 Président de la Communauté d'Agglomération  
 Sud Sainte-Baume  
 Conseiller Départemental du Var

ARRIVÉ LE

6626

29 MAI 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

POLE INSTANCES PARITAIRES  
CANTON DE SANARY SUR MER

COMMUNE DE SANARY/MER  
DEPARTEMENT DU VAR  
GESTION DES CARRIERES

m U  
el

**ARRETE DU MAIRE**  
**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**  
**AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Nous, Ferdinand BERNHARD, Maire de Sanary sur Mer, Président de la Communauté de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume, Conseiller Départemental du Var,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 17,  
Vu le décret modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,  
Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Police Municipale,  
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 05/04/2018,

**ARRETONS**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade des Brigadiers chefs Principaux est fixé comme suit pour l'année 2018 :

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>ECHELON</u>	<u>PROMOUVABLE A LA DATE DU ...</u>
SCOTTO Coralie	1 <sup>er</sup>	01/01/2018

29/05/18

*[Signature]*

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et notifiée aux intéressé(e)s.

Fait à Sanary sur Mer, le 14/05/2018

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de 2 mois à compter de la présente notification pour le contester auprès du Tribunal Administratif.

Notifié le :  
Signature de l'agent :

*[Signature]*  
Le Maire,  
Dr Ferdinand BERNHARD  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Sud Sainte-Baume  
Conseiller Départemental du Var

